



# TIR SPORTIF CLUB SAINT-AMANDOIS

Société n°0718296

T.S.C.S.A

Maison des Associations  
5 Allée de la Vigne du prince  
18200 St AMAND MONTROND.  
[www.tscsa18.e-monsite.com](http://www.tscsa18.e-monsite.com)

Saint Amand, le 9 Septembre 2019.

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale du TSCSA du Dimanche 8 Septembre 2019.

☞ Ouverture de la séance à 9h50 à la salle LAMARTINE, espace AURORE, à Saint Amand Montrond.

### Présents :

- M. Bernard PHILIPPON (Président) ; M. Patrick COUSON (Vice-président); Mlle Lydie PHILIPPON (Secrétaire) ; M. Bertrand LELEU (Secrétaire-adjoint) ; M. Remo COCCO (Trésorier) ; M. Frédéric SIMON (Trésorier-adjoint) ; M. Jean-Michel ANDREIC ; M. Alain BERTHET ; M. Vincent CABEZOS ; M. Patrick DIGONNAT ; M. Romuald GRANDJEAN ; M. Patrick GUILLEMIN ; M. Lucien MARTEAU et Mme Viviane PHILIPPON, membres du bureau.

- M. Guy LAINÉ, adjoint au Maire chargé des Relations extérieures, des Affaires générales et du Sport.

- Mme Annie LALLIER, Vice-présidente du Conseil départemental du Cher et conseillère municipale.

- M. Emmanuel RIOTTE, conseiller départemental du Cher et conseiller municipal.

Absents : M. Vincent LE MECHEC (excusé).

- Appel des licenciés et vérifications des pouvoirs: 188 membres ;

\* présents : 72

\* pouvoirs : 40

\* absents : 76

Le quorum est atteint, l'AG peut siéger.

Le Président remercie les membres présents d'assister aussi nombreux à cette assemblée générale du club.

Une minute de silence est observée en mémoire de messieurs Jean-Jacques MARCHAND, licenciés au club et Alain GAULMIER, propriétaire du terrain de Charenton.

☞ Lecture du PV précédent : Lu et approuvé à l'unanimité.

Le président remercie l'arrivée de Mme Annie LALLIER et M. Guy LAINÉ.

☞ Bilan financier du Trésorier :

Le trésorier, M. Remo COCCO, expose le bilan financier des comptes du club Celui-ci est joint au PV.

M. Florent MÉRIOT et M. Renaud CAORS, vérificateurs aux comptes, n'ont déclaré aucune anomalie. Ils donnent quitus à la gestion du trésorier, le bilan financier est approuvé.

Le président intervient sur les frais de déplacement en expliquant que les différentes compétitions engendrent quelques frais de remboursement de route afin que les tireurs puissent y participer.

☞ Mot du président :

Suite à la dissolution du Sporting Club Saint Amandois auquel le club était rattaché, le président annonce le nouvel intitulé de l'association est : Tir Sportif Club Saint Amandois. Il explique que les statuts ont été refaits et que le règlement a été modifié. Les adhérents doivent en prendre connaissance, celui-ci est affiché aux 2 stands de tir et sur le site du club.

De nombreuses dégradations au stand de tir de Charenton ont été découvertes, le président annonce que les sanctions vont devenir plus strictes. Il rappelle également les règles de sécurité et la bonne utilisation du stand :

- L'interdiction totale de se déplacer en dehors du pas de tir, avec une arme chargée ou non, même portée à la ceinture.

- Plusieurs impacts ont été découverts sur les pare-balles. Il est interdit de positionner des cibles dessus ou tout autre affichage.

- À la suite de ces dégradations, l'usage des fusils de chasse (calibre 4 au calibre 410) est dorénavant interdit sur le stand.

- Un gros investissement a été réalisé lors de ces travaux de sécurisation, les usagers doivent respecter les installations et le matériel mis

à leur disposition sous peine de voir à l'avenir le club fermé certains jours de la semaine.

- Il est interdit de tirer à 25m du premier étage. Il est rappelé que les postes de tir 50m, 100m et 200 m sont utilisés pour du tir couché, un poste à été aménagé afin de tirer debout uniquement pour les tireurs pratiquant les compétitions carabines 50m 3 positions.

- Une table pour du tir assis sera installée au rez-de-chaussée du bâtiment.

- Les invités des licenciés du club doivent faire leur initiation avec des calibres 4,5 mm ou 22lr. Le président doit en être informé à l'avance afin de les contrôler sur le fichier FINIADA.

- Les feuilles d'inscriptions pour les différentes compétitions sont affichées sur les 2 stands, les tireurs participants ne doivent pas oublier de s'inscrire avant les dates butoirs.

- Tout changement d'adresse, de mail ou de numéro de téléphone doit être signalé afin de tenir le fichier des adhérents à jour.

- Lors des demandes d'avis préalable (feuille verte), il sera demandé de joindre 5 timbres postaux. La liste des documents à fournir pour cette demande est affichée sur le site du club.

Le président remercie les personnes qui ont été présentes lors d'un appel de main d'œuvre pour les travaux de Charenton malgré des conditions météorologiques difficiles.

Il annonce que le club possède 2 arbitres départementaux : M. Bernard PHILIPPON et Mme Viviane PHILIPPON ainsi qu'un arbitre de club stagiaire : M. Olivier DEVALEZ.

Le club possède également 2 nouvelles animatrices de club pour encadrer l'école de tir : Mmes Lydie et Viviane PHILIPPON.

Lors de la dernière réunion de bureau, M. Lucien MARTEAU a annoncé sa démission de trésorier-adjoint, ce poste a été pris par Frédéric SIMON, élu à l'unanimité.

### ☞ Intervention de M. Guy LAINÉ, adjoint au Maire :

M. Guy LAINÉ remercie les membres du bureau et les bénévoles pour la gestion du club. Il constate le nombre important de participants qui est en hausse à chaque assemblée.

Il revient sur la remise au point des règles de sécurité que le président a énoncées en précisant que ce sport demande de la rigueur de la part de tous pour le bien du club.

Il félicite le club pour ses participations aux championnats de France ainsi qu'aux nouveau arbitres et animateurs.

Il souhaite une bonne année sportive ainsi que de bons résultats à tous les compétiteurs.

☞ Intervention de Mme Annie LALLIER, conseillère municipale :

Mme Annie LALLIER remercie le club de l'avoir invitée à cette assemblée et en félicite les membres pour le travail accompli. Elle ajoute : « *Rien n'est plus beau que la vie, protégez-vous !* »

☞ Intervention de M. Emmanuel RIOTTE, conseiller municipal :

M. Emmanuel RIOTTE remercie le club pour sa bonne ambiance et remarque que l'association est très dynamique. Il rappelle la demande de rigueur que le président a évoquée tout au long de cette assemblée.

Une question est posée concernant les nouveaux locaux pour une salle de tir air comprimé. M. Guy LAINÉ intervient en expliquant que les locaux sont en cours de déménagement et font être remis aux normes.

☞ Résultats sportifs :

Le président évoque les résultats sportifs de l'année en précisant une bonne participation des compétiteurs avec 68 tirs et 3 équipes au niveau départemental dont 9 titres individuels de champions du Cher et 1 par équipe; 36 tirs au niveau régional et 7 tirs au niveau France. Il procède à la remise des récompenses sportives au niveau départemental et félicite Romuald GRANDJEAN qui, ayant tiré la veille à Châteauroux, est arrivé 8<sup>ème</sup> au championnat de France carabine 300m.

☞ Fin de la séance à 11h40 et pot de l'amitié dans le hall de l'espace AURORE.

Le Président  
M. Bernard PHILIPPON.



La secrétaire  
Mlle Lydie PHILIPPON.

